

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021**

**Délibération**  
n°2021.12.192.B

**Demande de subvention  
pour la coordination de la  
Cité de l'Emploi**

**LE SEIZE DECEMBRE DEUX MILLE VINGT ET UN à 17 h 30**, les membres du Bureau Communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 10 décembre 2021

**Secrétaire de Séance** : Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

**Membres présents** : Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

**Ont donné pouvoir** : Dominique PEREZ à Hassane ZIAT, Yannick PERONNET à Gérard DEZIER, Vincent YOU à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU,

**Excusé(s)** : Marie-Henriette BEAUGENDRE, Michel BUISSON, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Pascal MONIER, Philippe VERGNAUD

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2021**

**DÉLIBÉRATION  
N° 2021.12.192.B**

POLITIQUE DE LA VILLE

Rapporteur : Madame WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA COORDINATION DE LA CITE DE L'EMPLOI**

Compte tenu des écarts de taux de chômage dans les quartiers prioritaires (QPV) et dans leurs agglomérations, l'accès à l'emploi est une priorité des contrats de ville. La crise sanitaire ayant réduit les missions d'intérim, supprimé des emplois dans des secteurs économiques non essentiels et obligé des parents, notamment des femmes, à quitter leur emploi, pour garder les enfants au domicile, l'accès à l'emploi des habitants des quartiers prioritaires est un axe renforcé de l'action gouvernementale. De nombreux dispositifs ont été mis en place.

Les habitants des QPV ayant moins que d'autres accès aux dispositifs de droit commun, des Cités de l'Emploi sont mises en place dans le cadre des contrats de ville depuis 2019. Elles reposent sur un partenariat fort des acteurs publics de l'emploi qui s'engagent à identifier les publics les plus en besoin d'insertion professionnelle, à mobiliser leurs dispositifs d'accompagnement à l'emploi et à définir des actions ciblées pour consolider les parcours d'insertion de ces publics.

Compte tenu de l'importance de son contrat de ville (5 quartiers, 12 000 habitants), GrandAngoulême a été éligible en juillet à la labellisation « Cité de l'Emploi » qui se concrétise par la définition d'un programme opérationnel qui fait l'objet d'un financement de l'Etat par projets. Une dotation de 100 000 € est affectée chaque année pendant 2 ans.

Le diagnostic des partenaires a conduit à retenir comme public-cible, les femmes dont le retrait du marché de l'emploi a été plus marqué que les hommes et qui ne bénéficient d'aucun dispositif d'insertion dédié. De plus, 92 % des familles monoparentales de la Charente sont des femmes. Une action d'accompagnement socio-professionnel spécialement ciblée sur les parcours des femmes vers l'emploi, est apparue pertinente dans le cadre de la Cité de l'Emploi. Elle sera portée par le CIDFF sur un objectif de 50 femmes issues des 5 QPV avec une subvention de 50 000 €.

Pour la mobilisation des femmes, le CIDFF mobilisera son réseau de partenaires, assurera des présences dans les QPV (dans les Maisons France Services) et s'appuiera sur l'agent relais d'information du GrandAngoulême.

Cet accompagnement socio-professionnel sera associé à la mise en place expérimentale d'un fonds d'aides individuelles de 35 000 € pour la levée de freins qui n'ont pas de solution adaptée ou dont les délais sont incompatibles avec la dynamique d'un parcours d'insertion. Ce fonds sera également géré par le CIDFF. Ces aides individuelles seront attribuées en concertation avec tous les partenaires de la Cité de l'Emploi qui devront en retour étudier des améliorations dans leur action publique de droit commun.

La Cité de l'Emploi devra donc organiser le travail collectif de l'ensemble des partenaires et du CIDFF, mettre en place des procédures et des supports d'échanges d'information, capitaliser les bonnes pratiques pour les diffuser auprès d'autres accompagnateurs socio-professionnels (le PLIE, les SIAE) et mettre en avant les atouts et les limites du fonds d'aides individuelles. La Cité de l'Emploi est soumise à un suivi régulier par des bilans ; son pilotage stratégique s'inscrit dans le pilotage du contrat de ville. Pour se faire, la Cité de l'Emploi nécessite une coordination.

GrandAngoulême assurera cette coordination avec le recours à un personnel qualifié sur une mission équivalant à un tiers temps pour un coût total prévisionnel sur 12 mois de 17 500 € dont 2 500 € de prestation en nature (bureau, fluides, fournitures, téléphonie). Une subvention de 15 000 € est à solliciter.

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** le portage par GrandAngoulême de la coordination de la Cité de l'Emploi telle que décrite ci-dessus.

**DE SOLLICITER** une subvention de 15 000 € auprès de l'Etat pour la mission de coordination de la Cité de l'Emploi.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tous les documents et actes juridiques se rapportant à ce projet.

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**

<b>Certifié exécutoire</b>	
<b><u>Reçu à la préfecture de la Charente le :</u></b>	<b><u>Affiché le :</u></b>
<b>20 décembre 2021</b>	<b>20 décembre 2021</b>